

Année scolaire 2023-2024

Fiche horaire de circuit

Car n° 533 - Circuit : 533SJOR1700

Validité : 26/08/2023 au 21/08/2024

Sens : Retour

Niveau : Secondaire

Circule : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Nom de l'arrêt	Commune	Horaire
ETAB: COLL LES SABLES D'OR	THOUARE-SUR-LOIRE	17:10
BEAULIEU	THOUARE-SUR-LOIRE	17:13
JAUNEAU	THOUARE-SUR-LOIRE	17:14
CIRCUIT DU VALLON	THOUARE-SUR-LOIRE	17:15
MAURIENNE	THOUARE-SUR-LOIRE	17:16
L'EBEAUPIN	THOUARE-SUR-LOIRE	17:18
CHÊNE VERT	THOUARE-SUR-LOIRE	17:19
CHEMIN NANTAIS	CARQUEFOU	17:20
LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17:25
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17:30
CORRESPONDANCE LA CROIX	MAUVES-SUR-LOIRE	17:30
ROUALLAND	MAUVES-SUR-LOIRE	17:37
BORDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:39
LA HAIE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:40
ROUILLÉE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:41
PLESSIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17:43
BARETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17:44
PETITE NOË	MAUVES-SUR-LOIRE	17:47
GRANDE NOE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:48
LONGCHAMP	MAUVES-SUR-LOIRE	17:49
PILLIERS	MAUVES-SUR-LOIRE	17:50
MORTIER	MAUVES SUR LOIRE	17:51
LANDE EPINETTES	MAUVES-SUR-LOIRE	17:52
PIECE DE LA LANDE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:53
DAVIÈRE EST	MAUVES-SUR-LOIRE	17:54

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Année scolaire 2023-2024

FOSSE GARREAU	MAUVES-SUR-LOIRE	17:55
BOUCHETIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:56
DAVIÈRE OUEST	MAUVES-SUR-LOIRE	17:57
MÉNORTIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	17:58
DROUILLAIS	MAUVES-SUR-LOIRE	17:59
MALORIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:00
DUELLIÈRE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:01
ROUAUDERIE	MAUVES-SUR-LOIRE	18:02
LES LANDES	MAUVES-SUR-LOIRE	18:04
MOULIN DU BOIS	MAUVES-SUR-LOIRE	18:05

Par précaution, les élèves doivent se présenter avant l'horaire de passage du véhicule. En cas de retard du car, un second véhicule effectuera généralement le circuit dans les 30 minutes qui suivent, afin de s'assurer qu'aucun enfant ne reste aux arrêts - La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.